

COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2008

Séance ouverte à 20 h 30 sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Absents : F. POTTIER, P. ROGER, J.L. SLOVAK donne procuration à G.CHARZAT, T. CHAMPION donne procuration à J. DRONIOU, E. DAURON donne procuration à E. ROULLEAU, N. DE CLERCQ donne procuration à N. BOITELLE.

Secrétaire de séance : M. AURIOL Jean-Marc.

Approbation et signature du PV de la réunion du 26 septembre 2008.

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :**

**Création du groupe de travail** : Le Maire propose la fusion des commissions communales "POS-PLU" et "urbanisme". E. ROULLEAU, membre de la commission "urbanisme" souhaite ne pas faire partie du groupe de travail.

**Le conseil constitue le groupe de travail chargé de suivre le dossier de la révision du P.O.S. valant P.L.U. comme suit : SLOVAK Jean-Louis, BOITELLE Noëlline, ULMI Patrice, AURIOL Jean-Marc, DE CLERCQ Nadège, BOULAY Mickaël, DRONIOU Joël.**

**Choix du bureau d'études** : Le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 7 octobre pour l'ouverture des 4 offres reçues et qu'il a reçu le 23 octobre, avec N. DE CLERCQ, J.L. SLOVAK et N. BOITELLE, le bureau d'études Urban'ism pour des renseignements complémentaires sur son offre (les autres bureaux d'études n'ayant pu donner de rendez-vous rapidement avant la date du conseil municipal). Il distribue et commente le rapport d'analyses des offres établi par la D.D.E.A. qui stipule que l'offre du bureau d'études Urban'ism est économiquement la plus avantageuse.

**Le conseil municipal décide de retenir le bureau d'études URBAN'ISM à Bourgueil (37) pour la révision du Plan d'Occupation des Sols valant Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 24 775,00 € H.T. soit 29 630,90 € T.T.C. se décomposant comme suit et charge le Maire de signer le marché.**

- |  |                  |                    |
|--|------------------|--------------------|
| o étude hors concertation :  | 21 925,00 € H.T. | 26 222,30 € T.T.C. |
| o concertation (2 réunions publiques,<br>1 exposition et rédaction d'articles) | 1 850,00 € H.T.  | 2 212,60 € T.T.C.  |
| o option pour mise en cohérence<br>de l'étude de zonage d'assainissement :     | 1 000,00 € H.T.  | 1 196,00 € T.T.C.  |

**PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE POUR 2009 :**

Les adjoints de la commune de Molineuf ont proposé une augmentation de 2 %. S. JOCARD informe que le prix d'un repas était de 2,73 € en 2006, de 2,80 € en 2007 et de 2,90 € en 2008. Le conseil propose une augmentation de 3 % soit un prix de repas de 3,00 € qui sera proposé aux 2 autres communes.

**VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA CORNE DU CERF :**

Le Maire informe le conseil que la commune est propriétaire des voies nouvelles du lotissement de la Corne du Cerf (lot n° 17 pour 2 423 m<sup>2</sup>) et que de ce fait ces dernières font partie du domaine privé de la commune. Les travaux de viabilisation se terminent et le Maire demande au conseil de se prononcer pour choisir un ou deux noms pour la voirie du lotissement et par la suite intégrer ces voies dans le domaine public communal après enquête publique.

J. DRONIOU propose 2 appellations : rue des crocs de chèvre et rue de la Corne du Cerf.

G. MARMION, auditeur, propose de baptiser une rue "des anciens combattants d'Afrique du Nord".

**Le conseil municipal décide de nommer les voies à l'intérieur du lotissement comme suit :**

- o **allée de la Corne du Cerf** (partant de la rue de Touche Moreau et se terminant en impasse sur la gauche du lotissement)
- o **allée des Rousseries** (partant de l'allée de la Corne du Cerf et se terminant en impasse sur la droite du lotissement)

**et charge le Maire de prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique pour l'incorporation dans le domaine public.**

**SIGNALISATION ROUTIERE :**

Le Maire informe que la demande de subvention au titre des amendes de police indiquée dans l'ordre du jour de la réunion n'est pas nécessaire pour seulement le marquage de la bande centrale dans l'agglomération car la somme est trop faible. Le conseil propose de réfléchir sur un programme plus complet de signalisation de sécurité.

**ADMISSION EN NON VALEUR :**

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par le Percepteur, le conseil décide d'admettre en non valeur et de prendre en charge la somme de 7,49 € correspondant à un reliquat de redevance d'assainissement de 2004 de M. MASNIERE Stéphane et d'inscrire une somme de 10 € au budget d'assainissement 2008 à l'article 654 en dépenses.

**AFFAIRES DIVERSES :**

- J.M. AURIOL rend compte de la réunion du 10 octobre faisant suite à la formation hygiène et sécurité du personnel du 23 septembre. Il informe du bon retour du personnel concernant les produits d'entretien et leur utilisation.
- Le Maire :
  - - soumet le problème du lave-vaisselle de la cantine qui est parti depuis plus d'un mois chez l'entreprise ECOTEL qui ne parvient pas à le réparer. Le lave-vaisselle vient d'être envoyé directement chez le fournisseur.
  - a demandé à l'entreprise le retour du lave-vaisselle à la rentrée des vacances.
  - informe que les bornes à incendie ont été repeintes par les employés communaux. Reste la numérotation à effectuer.
  - suite à la demande de E. ROULLEAU, le Maire répond qu'un courrier a été envoyé personnellement à M. LEROY, Président du Conseil Général, pour relancer le dossier du déplacement de l'arrêt de car.
  - rend compte des conférences-débats des 6 et 13 octobre organisées pour les élus et les secrétaires de mairie du périmètre de la Communauté de communes Beauce Val de Cisse au sujet de l'intercommunalité.
- J. DRONIOU informe de l'état des lieux en cours des panneaux de signalisation et des arrêts correspondants.
- S. JOCARD rend compte de la dernière réunion de VAL ECO.
- N. BOITELLE rend compte du déroulement du repas du CCAS qui a eu lieu le 19 octobre et auquel 43 personnes ont participé.
- F. DOMBRE rend compte de la finalisation de l'"Orchaise infos".

Séance close à 23 h 00.

Fait à Orchaise, le 27 octobre 2008  
Le Maire,

Gérard CHARZAT